

**DIRECTION DES ACHATS ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

FB/HB /NB/NM

DECISION N° 26-122 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 en son alinéa 10, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que la Ville de Villeparisis a souhaité vendre aux enchères un drone DJI MAVIC PRO, qui ne correspond plus à ses besoins réels, via le site de vente aux enchères DOMAINES-ENCHERES,

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette vente aux enchères, le prix a été fixé à 330€ TTC sur proposition de M. [REDACTED]

DECIDE

Article 1

APPROUVE la vente d'un drone DJI MAVIC PRO pour un montant de 330 euros TTC à monsieur [REDACTED], Tél. : [REDACTED]

Article 2

La recette sera constatée au budget principal de la ville de Villeparisis, au chapitre 758 (produits divers de gestion courante).

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception par le
077-217705144-20260331-26 12212-A1
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026

Fait à VILLEPARISIS, le 27 MARS 2026

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260331-26 12212-A1
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026